

CITÉ

VOL. 16 NO 1 SEPTEMBRE 2000

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

**Changement
des règles du jeu
en éducation
des adultes**

Vos droits ne sont
pas respectés.

Service des plaintes de l'AGEEFEP

514-842-3678 ou 1-800-563-3678

www.ageefep.qc.ca



«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

**Direction artistique,
 graphisme et mise en pages**

Signal Création

Administrateur

Normand Bélisle

Impression

Imprimerie Transcontinental

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat

de vente no 0535680

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Normand Bélisle, secrétaire général

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Nathalie Durand, vice-présidente

Ange Langlois, vice-président

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,

Succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 842-5896

Site Web :

www.ageefep.qc.ca

Courriel :

citeducative@ageefep.qc.ca



Sommaire

Éditorial : L'accès des adultes à l'université : un acquis fragile	5
La FEP s'est dotée d'un ambitieux plan triennal	6
La clientèle de la FEP rajeunit	8
Les étudiants de la FEP sont satisfaits de leurs études	8
U. de M. : Une nouvelle définition de l'éducation permanente?	9
Une nouvelle menace plane sur le financement des programmes de certificat	10
Le monde universitaire de l'éducation des adultes se mobilise	12
Une politique de financement qui empiète sur l'autonomie des universités	13
L'histoire des universités : un conflit permanent	14
Reconnaissance des acquis : un répertoire national des compétences?	16
Table ronde sur les conseils de programme de la FEP	17
Internet : un allié ou un ennemi du journaliste?	18
Deux étudiants de la FEP gagnent les prix Lizette-Gervais	19
Des bourses pour les étudiants à temps partiel	19
Deux initiatives étudiantes enrichissent le certificat en publicité de la FEP	20
L'AGEEFEP en bref	22

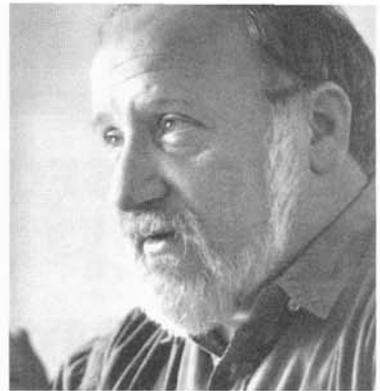
BESOIN DE RELAXER ?



Café / bar *La Brunante*
3200, Jean-Brillant, local 2326
Un café étudiant géré par l'AGÉÉFEP



L'accès des adultes à l'université : un acquis fragile



Au Québec, les adultes fréquentent massivement l'université depuis une trentaine d'années. En très grande majorité, ils le font à temps partiel, plus par nécessité que par choix, en raison de leurs obligations familiales et professionnelles. Le plus souvent — c'est le cas de plus de 60 000 d'entre eux —, ils optent pour des programmes de certificat ou d'autres programmes courts à caractère professionnel. Si l'on en juge par les données de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, le taux de satisfaction à l'égard de leurs études est très élevé. Pourtant, malgré ses indéniables succès, l'éducation des adultes à l'université demeure un acquis fragile, car il ne se passe pas cinq ans sans que le ministère de l'Éducation (MEQ) ne remette en question le financement des programmes de certificat, c'est-à-dire leur existence même. C'est à nouveau le cas de l'actuel titulaire du MEQ, M. François Legault.

Comme l'explique plus en détail un texte du présent numéro (Voir *Une nouvelle menace plane sur le financement des certificats*, page 10), le Ministère procédera cette année à un examen de la pertinence et de la qualité des programmes de certificat. L'initiative n'a en soi rien de condamnable, bien au contraire, si ce n'est que l'objectif avoué de cette étude est de justifier la réduction du financement de ce type de programme. La première version du document gouvernemental, qui avait fait l'objet d'une fuite en avril, précisait d'ailleurs que le MEQ n'entendait verser aux univer-

sités que 60 % du financement des certificats, l'autre tranche de 40 % étant directement conditionnelle à ce que les étudiant-e-s obtiennent leur diplôme.

Le projet de financement basé sur la diplomation est arbitraire et, disons-le, discriminatoire. En effet, c'est l'ensemble du régime des études à temps partiel qui souffre d'un problème de faible persévérance, et cela est tout aussi vrai des baccalauréats que des certificats. Même que ces derniers affichent, du moins dans certains cas, une performance supérieure aux baccalauréats. Une étude qu'a réalisée il y a quelques années M^{me} Lise Lavallée, du Bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente, a ainsi démontré que, dans l'ensemble de l'Université de Montréal, les étudiant-e-s des certificats affichaient un taux de persévérance supérieur à ceux des programmes de mineur, de majeur et de baccalauréat non contingenté. Le motif du MEQ ne tient donc pas la route.

L'on comprend certes que la persévérance dans les études constitue un indicateur important, mais, surtout en éducation des adultes, il est insensé d'en faire la base du financement des programmes, et cela, en raison même des aléas de la vie d'adulte. Une promotion, la naissance d'un enfant, un divorce, un déménagement, il existe maints événements qui obligent une personne à revoir ses priorités. D'ailleurs, ce qu'on appelle «abandon» chez un adulte n'est souvent qu'une «interruption» des études et

toute politique d'éducation des adultes ne saurait ignorer cette réalité.

Tout au moins dans les années 80, des données avaient par ailleurs démontré que ce sont les programmes de certificat qui avaient permis aux francophones de combler leur retard de scolarisation universitaire comparativement aux anglophones et aux allophones. Ce pourrait bien être aussi le cas des femmes, qui constituent près de 70 % de la clientèle des certificats. Il faudra donc insister pour que le MEQ et les universités incluent dans leurs études les variables de la langue maternelle et du sexe.

Les étudiant-e-s adultes ne sont pas les seuls à s'inscrire en faux contre le projet du MEQ. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a ainsi convenu d'unir ses efforts à ceux de tous les syndicats de chargé-e-s de cours des universités pour ressusciter la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU). En 1997, la Coalition s'était opposée avec succès à une autre tentative de rogner dans le financement de l'éducation des adultes à l'université. Elle a la ferme intention d'en arriver à un dénouement similaire.

Le président,

Robert Martin

SE TRANSFORMER OU DÉCLINER

La FEP s'est dotée d'un ambitieux plan triennal

Claude Garon

Dans les trois prochaines années, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (FEP) entend doubler ses services aux entreprises et augmenter ses activités créditées de 12 % ainsi que ses activités culturelles de 15 %. Pour atteindre ces objectifs, la Faculté devra transformer en profondeur ses façons de faire dans un contexte où «l'apprentissage fait partie intégrante du travail et la séparation entre formation et apprentissage tend à s'évanouir»¹. Elle devra aussi se mettre résolument à l'ère des technologies de l'information.

Le plan triennal de la FEP pour la période 2000-2003 répond à une préoccupation majeure : une perte de clientèle qui a totalisé 14 % au cours des six dernières années. Ou bien la FEP se transforme ou bien se poursuit l'érosion de sa clientèle. Elle n'est pas la seule à devoir composer avec cette réalité, car on a observé ces dernières années une nette diminution du nombre d'étudiants à temps partiel dans les universités canadiennes, particulièrement dans les programmes courts de 1^{er} cycle.

N'y a-t-il pas là une contradiction quand on pense aux besoins accrus de formation continue dans la société dite du savoir? Pas nécessairement, comme l'explique le document de référence du plan triennal : «L'entrée en scène de nouveaux acteurs en formation continue de même que l'introduction de nouvelles

façons de faire et de nouveaux «designs» de formation, livrés par l'Internet notamment, pourrait avoir comme conséquence de rendre obsolètes plusieurs formules en vigueur dans nos établissements et provoquer en conséquence une migration de nos clientèles vers d'autres institutions ou entreprises offrant des services de formation et de mise à jour des connaissances mieux adaptés aux besoins changeants et aux nouvelles réalités des individus et des organisations.»

NOUVEAUX DESIGNS, NOUVEAUX ACTEURS

De quoi parle-t-on au juste quand on évoque ces «nouvelles façons de faire», ces nouveaux «designs»? Et qui sont ces «nouveaux acteurs en formation continue» qui se posent en concurrents des universités? La réponse vient des États-Unis, selon le document de référence de la FEP.

Dans le monde universitaire américain, on observe les phénomènes suivants :

- Un courant de pensée tend à substituer à la mission traditionnelle de l'université — l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité — un nouveau rôle fondé sur la réponse aux besoins économiques et sociaux des personnes, des organismes, des entreprises et de la communauté. On qualifie même cette nouvelle orientation de «pacte social» de nature à redorer l'image de l'université dans l'opinion publique et auprès des décideurs politiques.

- Dès le XIX^e siècle, le gouvernement américain et les états ont favorisé la création d'écoles d'agriculture qui ont diffusé les méthodes modernes de culture. Cela supposait évidemment un contact soutenu avec les populations rurales. Plusieurs de ces collègues sont

devenus des universités, mais celles-ci ont conservé la tradition du maillage avec la communauté. Même que cette pratique a été systématisée sous le nom de *outreach*.

- Pour contourner les rigidités du système universitaire, un certain nombre d'universités ont créé des entreprises dérivées qui conçoivent et mettent en marché des programmes de formation à distance de haut niveau, offerts exclusivement sur le Web. À titre d'exemple, les universités américaines Columbia et Stanford ainsi que la London School of Economics and Political Science se sont associées à l'entreprise UNEXT.com dans un programme d'études en commerce de «classe mondiale». On a même mis en branle la procédure d'accréditation officielle d'un MBA en ligne.

- Même sans aller jusqu'à créer des entreprises dérivées, plusieurs autres universités se sont résolument engagées dans la production de la formation en ligne, considérée comme un créneau porteur. «Les programmes universitaires de premier cycle disponibles sur le Web se comptent maintenant par centaines, les cours par milliers», lit-on dans le document de la FEP.

- Les dernières années ont été marquées par la création d'établissements universitaires privés entièrement voués à l'éducation des adultes et la formation continue. Le document de la FEP donne l'exemple de l'Université de Phoenix, dont le nombre d'étudiant-e-s a augmenté en cinq ans de quelques milliers à plus de 70 000 et cela, malgré des droits de scolarité qui totalisent environ 64 000 \$ US pour un baccalauréat de quatre ans. Au Canada, les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie britannique flirtent avec la privatisation de l'enseignement universitaire.

- Pour faire face au coût important de développement des formations à distance, des universités s'allient pour créer

des consortiums, ce qui leur permet de partager les dépenses, mais aussi d'offrir une plus vaste gamme de programmes d'étude de haut niveau.

• Aux États-Unis, mais aussi en Colombie britannique, une personne qui souhaite s'inscrire à une formation universitaire jouit de la possibilité de faire évaluer et reconnaître les formations non créditées qu'elle a suivies dans des entreprises ou par initiative personnelle. L'avantage d'une telle reconnaissance des acquis est considérable, comme le rappelle le document de la FEP : «Un programme universitaire crédité peut constituer un lieu de création de sens et le fait que certains apprentissages formels réalisés hors des cadres universitaires, le plus souvent en entreprise, puissent être évalués et reconnus dans le cadre universitaire, constitue une réelle valeur ajoutée tant pour l'individu que pour l'entreprise qui est à l'origine de la formation.»

LES ENTREPRISES EN SONT AUSSI

Les universités ne sont cependant plus seules dans le champ de la formation, qu'elles doivent maintenant partager avec les entreprises et les organismes, qui ont souvent des approches novatrices, fort différentes des activités traditionnelles de formation, qui étaient généralement courtes et sporadiques. Cette dernière façon de faire est en effet devenue obsolète en raison de la transformation profonde du marché du travail depuis une vingtaine d'années. L'environnement économique très compétitif d'aujourd'hui requiert de la vision, de la créativité, de la souplesse ainsi que la capacité à composer avec l'incertitude et l'ambiguïté. «Cet apprentissage, comme le rappelle la FEP, ne saurait désormais être qu'individuel, une dynamique collective, d'équipe, organisationnelle devant être en action. L'apprentissage fait désormais partie intégrante du travail quotidien et il ne doit par conséquent plus être conçu et vécu de manière distincte des pratiques individuelles et organisationnelles.» Ce type d'apprentissage doit évidemment augmenter les connaissances de la personne, mais aussi transformer ses croyances et ses comportements.

À l'intérieur d'une même entreprise ou entre entreprises, des professionnels s'unissent dans des communautés d'apprentissage, souvent virtuelles, où ils s'échangent des connaissances entre pairs et réfléchissent sur leurs expériences de travail. Cette formule est en usage dans de grandes entreprises comme Xerox, Shell, IBM et bien d'autres, et elles est considérée comme l'une des formes les plus évoluées de l'apprentissage organisationnel. Gestion du capital intellectuel, création d'universités d'entreprise ou mise au point de programmes de formation axés sur les besoins des milieux de travail, il existe maintes variantes de ces nouvelles initiatives privées de formation continue. Et c'est sans parler des personnes elles-mêmes, souvent très scolarisées, qui se livrent à l'apprentissage informel et à l'auto-formation dans toutes sortes de contextes.

C'est tout cela qui fait dire aux autorités de la FEP : «Dans cet univers bariolé de la formation continue, dans la jungle de l'apprentissage sous toutes ces formes, les individus ont besoin d'accompagnement, de conseils, de soutien, d'évaluation et de reconnaissance, d'intégration d'acquis, de création de sens, d'horizon hors du court terme «juste-à-temps/juste-assez». Ils ont besoin de pertinence, de convivialité, d'objectivité dans le regard d'évaluation et de reconnaissance. L'Université peut et doit se positionner face à ces besoins importants et non comblés ou mal comblés. Il y a là des occasions majeures de positionnement, de rendre des services attendus, de faire avancer les individus et la société.»

UN MILLION DE DOLLARS POUR LE PROJET ALTO

De façon très concrète, c'est dans cet esprit d'innovation que l'Université de Montréal, la Faculté de l'éducation permanente, des entreprises privées de formation et un groupe de grandes entreprises — Bell Canada et Alcan seraient du nombre — ont uni leurs efforts dans le projet Alto.

Il s'agit d'un projet ambitieux et complexe dans lequel les partenaires

injecteraient une somme de l'ordre de un million de dollars. Aussi connu sous le nom de «Projet de certificat cadre en développement des habiletés transférables», Alto est un programme de formation «en ligne» offert dans le milieu de travail. Il porte sur le développement des habiletés transférables (créativité, sens de la communication, discipline personnelle, autonomie, initiative, capacité de travailler en équipe, etc.), des qualités que ne mesurent pas les diplômes mais qui sont pourtant indispensables dans la vie quotidienne de toute organisation. Quatre groupes de compétences sont particulièrement visés : innovation et changement, gestion des personnes et des tâches, communication et gestion de soi.

Alto comporte aussi une importante composante de reconnaissance des acquis. «En début de parcours, les étudiants auraient à préparer leur portfolio de compétences et à se soumettre à diverses formes d'évaluation, tant par leur entreprise que par l'Université, de leur niveau de maîtrise des groupes de compétences et des habiletés transférables s'y rattachant. Ces démarches permettraient à la fois une reconnaissance d'acquis lorsque c'est applicable et un placement de l'étudiant dans le programme en fonction des objectifs de son organisation et de ses objectifs personnels de développement de carrière», lit-on dans un document du vice-décanat à la planification et au développement de la FEP. Notons aussi qu'il s'agira d'une formation créditée mais découpée dans de courts blocs de cinq heures de cours.

Il y a déjà plus d'un an que les artisans du projet Alto se sont mis à l'œuvre et c'est possiblement cet automne qu'ils en auront ficelé toutes les modalités. Comme tenu de la somme investie, les attentes seront très grandes.

1. Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. *La formation et l'apprentissage continus : un environnement et des pratiques diversifiées en perpétuelle mutation. Vers une définition de la place, du rôle et du positionnement stratégique de la Faculté de l'éducation permanente.* Janvier 2000. 53 p.

La clientèle de la FEP rajeunit

À l'automne 1999, l'âge moyen des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente était de 33,3 ans, soit une baisse de 0,7 % comparativement à l'année 1998. Quoique cela se produise lentement, la clientèle de la FEP semble se rajeunir puisque l'âge moyen était de 34,3 ans en 1992. On observe d'ailleurs que le groupe des 21-24 ans est aujourd'hui le plus nombreux : il représente 23,1 % de l'ensemble de la clientèle, substantiellement plus que la proportion de 12,7 % observée en 1992. Les femmes demeurent très majoritaires : 76,6 % de l'ensemble de l'effectif.

Ces données sont extraites de l'étude de clientèle que le Bureau d'études et de développement de la FEP mène annuellement auprès des étudiants. L'augmentation du poids relatif des groupes les plus jeunes et la diminution des groupes les plus âgés confirment la tendance au rajeunissement. En effet, les

catégories des 25-29 ans et des 30-34 ans sont en hausse et représentent respectivement 21,7 % et 13,7 % du total. À l'opposé, les groupes des 35-39 ans (13,4 %), des 45-49 ans (8,8 %) et des plus de 50 ans (5,8 %) sont en baisse alors que celui des 40-44 ans (13,4 %) est demeuré stable.

La fonction de rattrapage de la FEP ou d'«université» de la deuxième chance continue à être moins importante qu'elle le fut jadis puisque seulement 11,5 % des étudiant-e-s ont été admis sans détenir un diplôme d'études collégiales (DEC). Les diplômés du collégial professionnel (37,7 %) constituent le groupe le plus nombreux. La clientèle de la FEP compte aussi 20 % de bacheliers, 13 % de diplômés du collégial général et 14,3 % de détenteurs de un ou deux certificats universitaires; 3,4 % ont une maîtrise ou un doctorat.

La volonté d'augmenter ses compétences professionnelles constitue le motif de retour aux études de 37,5 % des étudiant-e-s. On invoque aussi les motifs suivants : une plus grande polyvalence et une diversification des possibilités d'emploi (19,9 %), la réorientation de

carrière (13,4 %) et la recherche d'une promotion (8,6 %). Pour 56,1 % des étudiant-e-s, il existe d'ailleurs un lien direct entre leur emploi et leurs études; ce lien est indirect dans 26,2 % des cas.

Principalement en raison du grand nombre d'infirmières qui étudient à la FEP, le tiers de la clientèle (33,8 %) provient du secteur de la santé et des services sociaux. La fonction publique (9,3 %), le commerce et l'industrie (9,9 %), l'éducation (7,5 %), la justice (6,8 %), les communications (5,1 %) et les organismes sans but lucratif (4,9 %). Quelque 6 % des étudiant-e-s sont des chômeurs.

Les statistiques indiquent aussi que 79,3 % de la clientèle de la FEP est constituée de salariés; la proportion des travailleurs autonomes est de 5,6 %. Quelque 8 % des étudiant-e-s étudient à plein temps.

Enfin, c'est en grande majorité sur le campus de l'U. de M. (69,8 %) que les étudiant-e-s suivent leurs cours. Quelque 2,8 % des étudiants ont leur cours ailleurs à Montréal, 13,5 % dans une autre ville et 13,8 % à domicile.

Les étudiants de la FEP sont satisfaits de leurs études

En 1997 et 1998, les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (FEP) étaient satisfaits de la qualité de leurs cours dans une proportion de plus de 91 % et de l'encadrement pédagogique dans une proportion de plus de 87 %.

L'enquête annuelle sur la clientèle que réalise le Bureau d'études et de développement de la Faculté est donc

rassurante pour ce qui est de la perception qu'ont les étudiants de la qualité de leurs études. Pour l'année 1999, on relève aussi des taux de satisfaction de plus de 80 % en ce qui a trait à l'information sur les programmes, l'environnement physique de l'Université, les personnes qu'il est possible de consulter, la gestion académique et financière ainsi que le service téléphonique de la Faculté.

D'autres éléments recueillent cependant un taux de satisfaction beaucoup plus bas. Tel est le cas des services de stationnement (47,9 %), des services

alimentaires (62,2 %), et des salles de cours (71 %).

Cela fait dire aux autorités de la Faculté : «Malgré les excellentes ou très bonnes performances obtenues en matière d'enseignement, d'encadrement, de gestion académique et d'information, il ne faudrait pas oublier les pertes successives de clientèles subies par la Faculté depuis plusieurs années. Il ne faudrait pas non plus passer sous silence que nos programmes et nos services sont peu ou pas fréquentés par certaines catégories de clientèles.»

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Une nouvelle définition de l'éducation permanente?

L'Université de Montréal adoptera-t-elle une définition élargie de l'éducation permanente? Si c'est le cas, comme semblent le souhaiter les autorités de l'établissement, l'AGEEFEP s'en trouvera transformée.

Pour comprendre ce dont il s'agit, il faut rappeler que la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* reconnaît trois catégories d'étudiants dans les universités : le 1^{er} cycle régulier, les études supérieures et l'éducation permanente. À l'Université de Montréal, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM) représente le 1^{er} cycle et les études supérieures et

l'AGEEFEP fait de même pour l'éducation permanente.

Une disposition particulière de la loi sur les associations étudiantes veut par ailleurs qu'il appartienne à l'établissement de définir le champ de l'éducation permanente. À l'U. de M., il est convenu depuis plusieurs années qu'on entend par éducation permanente la Faculté de l'éducation permanente (FEP). L'accréditation de l'AGEEFEP se limite donc à cette faculté.

Toutefois, cette entente reflète imparfaitement la réalité. Outre la FEP, plusieurs autres facultés offrent des programmes qui, à l'évidence, appartiennent au champ de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue. Cette réalité semble

par ailleurs appelée à s'amplifier puisque l'Université, au cours des prochaines années, entend développer les activités de formation et de perfectionnement pour les adultes qui occupent un emploi et cela, tant au 1^{er} cycle qu'aux études supérieures.

Sans doute par souci de définir des champs de représentation des associations étudiantes plus conformes à la réalité, la direction de l'Université a pris l'initiative de soulever la question au cours de la dernière année. L'AGEEFEP ne s'y est pas opposée et les deux parties ont tenu une rencontre exploratoire. L'affaire est cependant délicate, car elle pourrait signifier le transfert à l'AGEEFEP d'une partie des étudiant-e-s présentement représentés par la FAECUM.

Assemblée générale de l'AGEEFEP

Le dimanche 19 novembre,
à 9 h, au Pavillon 3200 Jean-Brillant

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. États financiers de l'année 1999-2000
2. Le mode de financement des programmes de certificat

Tous les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont les bienvenus. Prière de s'inscrire, au plus tard le **25 octobre**, en composant le **842-3678** et en faisant le **0**. Pour les gens de l'extérieur de la région métropolitaine, le numéro est le **1-800-563-3678**.



Une nouvelle menace plane sur le financement des certificats

Claude Garon

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et les universités procéderont cette année à l'évaluation de la pertinence et de la qualité des programmes de certificat. En réalité, le Ministère cherche ainsi à justifier son projet de diminuer substantiellement le financement de ces programmes dès l'année 2001-2002, ce qui aurait pour conséquence d'en réduire radicalement le nombre, voire de les faire disparaître.

Sur les 21 pages que compte le document *Projet de politique de financement des universités*, rendu public en juin, trois paragraphes portent sur «la formation courte et la formation hors programme». On y retient les éléments suivants :

- Tel qu'annoncé dans la Politique québécoise à l'égard des universités, le MEQ entend revoir le partage des activités de formation continue et d'éducation permanente entre les cégeps et les universités. Tous les observateurs du monde de l'éducation savent que l'intention ministérielle est de transférer au collégial des programmes présentement offerts à l'université.

- Le Ministère procédera à l'analyse des données sur la diplomation

dans les programmes de certificat en tenant compte de diverses variables, dont le type de programme, le régime d'études, le secteur disciplinaire et le cheminement éducatif des étudiant-e-s.

- En collaboration avec les universités, le MEQ créera «un mécanisme léger de reconnaissance de la qualité et de la pertinence de ces programmes aux fins de financement» et il assurera «le suivi de la diplomation dans ces programmes».

- L'opération sera menée rondement, c'est-à-dire pendant l'année universitaire en cours, de façon à ce que les changements dans le mode de financement s'appliquent dès l'an prochain.

CONDITIONNER LE FINANCEMENT À LA DIPLOMATION

L'inquiétude du monde de l'éducation des adultes est d'autant plus justifiée que la première version de ce même document, qui avait fait l'objet d'une fuite en avril dernier, faisait part explicitement de l'intention du MEQ d'adopter un mode de financement bancal des programmes de certificat : le Ministère ne verserait dorénavant aux universités que 60 % du financement de ces programmes, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à l'obtention du diplôme. De plus, les microprogrammes de moins de 15 crédits et les cours des étudiant-e-s libres ne bénéficieraient plus d'aucun financement.

À toutes fins utiles, l'application de la règle de financement 60/40 entraînerait la disparition de la majorité des programmes de certificat, qui constitueraient un trop grand risque financier pour les établissements. S'appliquerait-elle aux autres types de programme, cette règle aurait d'ailleurs les mêmes conséquences et cela, pour la raison suivante : hormis les études supérieures et les baccalauréats contingentés, le taux d'abandon ou d'interruption des études est généralement d'au moins 40 %. Une étude réalisée il y a quelques années à l'Université de Montréal a d'ailleurs démontré que les étudiant-e-s des certificats terminaient davantage leurs études que ceux des baccalauréats non contingentés, des majeurs et des mineurs. Tous programmes confondus, on sait également que la persévérance dans les études est moindre chez les étudiant-e-s à temps partiel — le régime d'étude de la majorité des adultes — que chez les étudiant-e-s à plein temps.

La raison principale qu'invoquait le Ministère dans le document d'avril pour justifier la nouvelle règle de financement des certificats — «pour tenir compte d'un certain taux de «non diplomation»» — est donc fallacieuse. D'aucuns la considèrent dès lors discriminatoire envers les adultes pour qui les programmes de certificat constituent la voie privilégiée d'accès aux études universitaires.

L'OBSESSION DU DIPLÔME

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises

en éducation permanente (FAEUQEP) a d'ailleurs vivement réagi à la version préliminaire du projet gouvernemental. Dans un mémoire présenté au ministre, M. François Legault, la Fédération rappelle que la diplomation constitue certes un indicateur important, mais que le MEQ fait fausse route en en faisant une obsession et la base du financement. Elle écrit à ce propos : «Il y a là une incompréhension profonde de la réalité de l'éducation des adultes qui nous étonne. Combien d'adultes s'inscrivent dans un programme d'études en sachant au départ qu'ils ne suivront que les quelques cours dont ils ont besoin? Combien d'autres devront interrompre leurs études pour des raisons familiales et professionnelles, quitte à les reprendre plus tard dans la même université ou dans un autre établissement? Cela, les statistiques ne le montrent pas, tout comme elles n'expliquent pas pourquoi, depuis près de 30 ans, les adultes continuent chaque année à s'inscrire par dizaines de milliers dans les programmes de certificat plutôt que dans les programmes de baccalauréat. Les chiffres ne mesurent pas davantage en quoi et comment la riche interaction entre l'expérience professionnelle et les compléments de formation universitaire ont aidé et aident encore les adultes à progresser dans leur vie professionnelle et personnelle. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons que, si les programmes de certificat sont aussi populaires, c'est tout simplement parce qu'ils répondent aux besoins des Québécoises et des Québécois.»

Au cours de ce même mois d'avril, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a publié un avis au ministre de l'Éducation intitulé *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*, qui relativise l'importance du diplôme en éducation des adultes. Rappelant que le Québec adhère au concept de «l'éducation tout au long de la vie»

tel que le prône l'UNESCO, le CSE affirme : «Ce phénomène d'éducation tout au long de la vie ébranle dans ses fondements mêmes une vision de la réussite trop exclusivement centrée sur l'obtention d'un diplôme universitaire. Bien que nécessaire et utile, ce diplôme peut n'être qu'une des étapes d'un projet de formation appelé à se renouveler. Cet élément de contexte commande ainsi une définition plus étendue et plus large de la réussite des étudiantes et des étudiants à l'université. Si l'horizon devient la vie entière, comment juger de la réussite sur une période de fréquentation universitaire de cinq ou dix ans? Cet élément de contexte souligne la complexité du phénomène de la réussite.»

Le Conseil réitère également l'importance des études à temps partiel et des programmes courts comme facteurs d'accès aux études universitaires pour les personnes de plus de 25 ans.

UNE POLITIQUE NOCIVE POUR LES FRANCOPHONES?

Il est par ailleurs fort plausible que la réduction draconienne du nombre de programmes de certificat — et a fortiori leur disparition — serait particulièrement nocive pour les francophones, une perspective singulièrement ironique pour un gouvernement du Parti québécois.

Il n'existe pas de données récentes à ce sujet, mais une étude de Jacques La Haye réalisée en 1989 à partir des données de 1984-1985 indiquait que l'espérance d'entreprendre des études dans un baccalauréat avant l'âge de 30 ans était à l'époque deux fois moins élevée chez les francophones que chez les anglophones, soit 22,5 % comparativement à 44,2 %. Tous âges confondus, l'écart entre francophones (26,4 %) et anglophones (54,7 %) demeurait du même ordre de grandeur.

Par contre, en incluant les programmes de certificat, l'espérance d'entreprendre des études universitaires avant 30 ans se chiffrait à 36,6 % chez les francophones et à 46,7 % chez les anglophones. Tous âges confondus — et c'est là une donnée capitale —, l'écart devenait infime : 62,2 % chez les francophones et 62,6 % chez les anglophones. Cela faisait dire à l'auteur : «L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient en fait du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans.» Et ce rattrapage, comme l'indiquaient les statistiques de l'époque, était essentiellement attribuable aux programmes de certificat.

Qu'en est-il en l'an 2000? Seule une actualisation des données selon la méthode utilisée par La Haye permettrait de le savoir avec certitude. Ce qu'on sait cependant, c'est que les certificats demeurent très populaires — plus de 60 000 étudiant-e-s sont inscrits dans ce type de programme — et que ce sont très majoritairement des francophones, en l'occurrence des adultes qui occupent un emploi et qui étudient à temps partiel à des fins de perfectionnement professionnel, de recyclage et de réorientation de carrière.

Cette question de l'accessibilité aux études universitaires pour les francophones pourrait d'ailleurs être au cœur de la mobilisation du monde de l'éducation des adultes qui s'est amorcée cet été et qui s'accroîtra au cours de l'automne (voir à ce sujet *Le monde de l'éducation des adultes se mobilise*, en page 12).

RENAISSANCE DE LA CSFCU

Le monde universitaire de l'éducation des adultes se mobilise

Le monde universitaire de l'éducation des adultes ne restera pas les bras croisés devant la perspective d'une diminution radicale du financement des programmes de certificat et c'est dans la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU) qu'il combatta le projet du ministère de l'Éducation. La CSFCU n'en est pas à ses premières armes puisqu'elle s'est opposée avec succès à un projet similaire en 1997.

Deux partenaires majeurs constituent le noyau de la Coalition, soit la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éduca-

tion permanente¹ (FAEUQEP) et tous les syndicats de chargé-e-s de cours membres de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Tous les gens intéressés à l'éducation des adultes, et plus particulièrement les professionnels des universités œuvrant dans ce secteur, sont également invités à se joindre à la CSFCU.

Au cours de l'été, la Coalition a mis au point la logistique requise pour battre la campagne. Entre autres, elle a constitué un répertoire de plus de 700 adresses électroniques qui lui permettra de quadriller l'ensemble du réseau universitaire et de coordonner les moyens d'action. Ces derniers seront par ailleurs définis de façon plus précise au cours des prochaines semaines. La section «Actualités» du site web de l'AGEEFEP — www.ageefep.qc.ca — rendra compte

des événements au fur et à mesure où ils se produiront.

Rappelons que la CSFCU a été créée en 1997, au moment où, à la demande de la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, le Groupe de travail sur le financement des universités avait également mis sur la table une hypothèse de réduction du financement des programmes de certificat

1. La FAEUQEP regroupe environ 30 000 membres répartis dans les cinq associations suivantes : Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de M. (AGEEFEP), Association des étudiants aux certificats de l'École des Hautes Études Commerciales (AECHEC), Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Hull (AGEUQAH), Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR) et McGill Association of Continuing Education Students (MACES).



2,75\$

AGEEFEP

2,75\$

Pour souligner la rentrée 2000, le café-bar La Brunante vous offre une bière en fut*
(*Bière régulière)

Remettez ce coupon avant de commander
Valable du 5 au 29 sept.

CAFÉ • BAR

La Brunante

3200, Jean-Brillant, 2^e étage

2,75\$

2,75\$

Une politique de financement qui empiète sur l'autonomie des universités

L'intention du ministre de l'Éducation (MEQ) de réduire le financement des programmes de certificat s'inscrit dans le projet plus global d'une nouvelle politique de financement qui se caractérise par une réduction de l'autonomie dont bénéficiaient traditionnellement les universités québécoises.

En mars dernier, à l'occasion du dévoilement du budget du Québec pour l'année 2000-2001, le MEQ annonçait un plan triennal de réinvestissement dans le système d'éducation totalisant un milliard de dollars dont la plus grande partie — 600 millions — est destinée aux universités. Celles-ci, à compter de l'année 2002-2003, bénéficieront d'un réinvestissement récurrent de 323 millions par année.

Un réinvestissement de cette ampleur constitue évidemment une très bonne nouvelle pour les universités. Certains observateurs et acteurs du monde universitaire considèrent cependant avec suspicion le fait qu'une part significative des nouveaux crédits budgétaires — 90 millions — «servira à répondre à des besoins prioritaires» que définira le MEQ. Traditionnellement, en vertu du principe de l'autonomie universitaire, les établissements jouissaient d'une entière liberté quant à l'utilisation des subventions gouvernementales. Dans l'ensemble du budget des universités, la somme de 90 millions demeure modeste, mais certains craignent qu'il s'agisse du début d'une tendance qui s'accroîtra avec le temps.

LES CIBLES DU MEQ

Quels sont ces besoins prioritaires selon le MEQ? D'abord l'augmentation de la diplomation, particulièrement aux études supérieures et dans des secteurs de haute technologie où existent des «besoins en ressources humaines hautement qualifiées». Pour chaque maîtrise qu'elles décerneront, les universités recevront désormais 1 000 \$ au lieu de 600 \$ antérieurement; au doctorat, la hausse de la prime est spectaculaire : de 1 000 \$ à 7 000 \$. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 9,3 millions.

Le nouveau programme de formation des maîtres au primaire et au secondaire faisant une large place aux stages, le MEQ consacrerait une somme de 4,8 millions pour assurer un meilleur encadrement des étudiant-e-s.

Il est par ailleurs de notoriété publique que le Ministère souhaite une réduction du nombre de programmes qu'offrent les universités et le transfert au collégial d'un certain nombre d'entre eux. Cette mesure coûtera 15 millions.

Enfin, pour stimuler la croissance des fonds de dotation et des fondations universitaires, le MEQ versera 0,25 \$ pour chaque dollar que les établissements recueilleront en dons auprès des individus et des entreprises. Une enveloppe de 10 millions est prévue à cette fin.

LA RÉACTION DES PARTENAIRES

Les mesures ci-dessus s'inscrivent évidemment dans l'esprit et la lettre des «contrats de performance» auxquels sont désormais astreintes les universités.

Au moment d'aller sous presse, au début du mois d'août, les partenaires de la communauté universitaire — étudiants, professeurs, chargés de cours, professionnels et personnel de soutien — mettaient la dernière main à leur réaction à la politique de financement du MEQ, car ce dernier avait fixé au 15 août la date limite pour le faire. Les événements des prochaines semaines nous diront dans quelle mesure le Ministère est parvenu à imposer son point de vue.

**ANDRÉ LEGAULT
AVOCAT**

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
AVOCATS

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

Apprécier les
plaisirs de la vie,
ça vient avec

l'entraînement

Épargnez de 5 % à

75% sur l'abonnement
de votre choix

Procurez-vous une carte à gratter
et profitez de notre promotion
spéciale de la rentrée.

L'offre est valide du 28 août au 15 octobre.

Information : 514.343.6150

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

- par téléphone au 514.343.6160
dès le 5 septembre
- en personne au service à la clientèle
dès le 14 septembre



L'histoire des universités : un conflit permanent

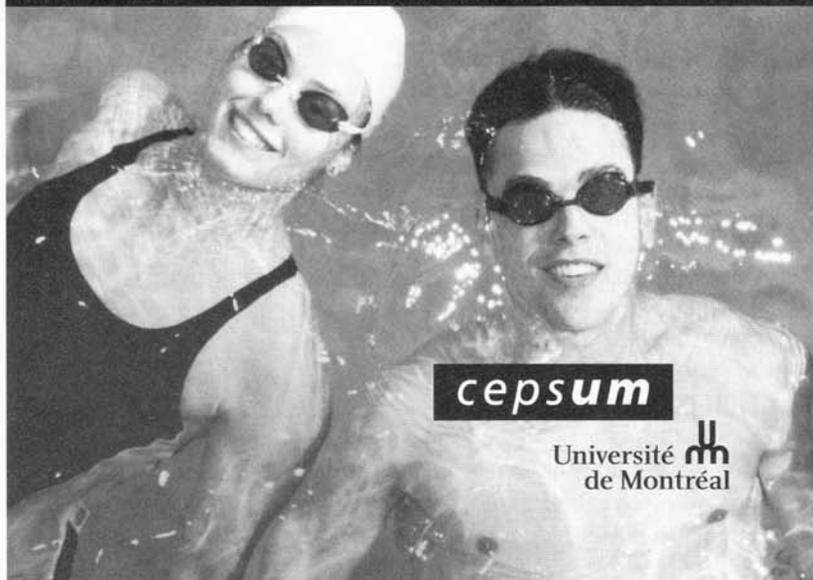
Les changements qu'on observe aujourd'hui dans le monde universitaire québécois n'ont rien de nouveau, car l'histoire des universités a consisté en une succession de prises de pouvoir dans un conflit permanent, ce qui n'a pas empêché l'institution universitaire de survivre et de se développer. L'enjeu actuel? Préserver un équilibre dans la tension entre des tendances contraires.

Tels sont les propos qu'a tenus M. Guy Bourgeault, professeur en Sciences de l'éducation à l'Université de Montréal, dans le cadre du congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Le colloque avait pour thème «La transformation de l'université pour une société du savoir : enjeux, stratégies et impacts».

Dominante dans l'université d'origine, a rappelé M. Bourgeault, la théologie a ultérieurement été supplantée par la philosophie, les arts et les lettres : «C'est l'université que j'ai connue, rappelle-t-il, une université où l'on se demandait encore si les facultés professionnelles avaient leur raison d'être». À compter des années 60, ce sont les sciences qui sont devenues hégémoniques; aujourd'hui, c'est la logique de la productivité et du marché. Pince-sans-rire, le professeur ne manque pas de noter qu'on observe même cette évolution dans les noms des pavillons de l'Université de Montréal : on est passé des saints aux chercheurs, puis aux hommes d'affaires.

La rationalité instrumentale — celle de l'homogénéisation, de la globalisation et de la mondialisation — n'est cependant la seule force agissante dans les universités, où un autre courant de pensée défend la mission universitaire traditionnelle : un lieu de «liberté de pensée, de critique et de contestation, de construction d'alternatives», pour reprendre les mots de M. Bourgeault, un lieu qui procède d'une rationalité «symbolique».

Le défi? «Refaire l'unité de ces contraires dans la démocratie, réconcilier les deux univers, les maintenir en interaction», selon le professeur.



cepsum

Université 
de Montréal

Le guide des ateliers et services



Le Fureteur GRATUIT

GUIDE DES ATELIERS ET SERVICES 2000-2001

Pour tous
CULTURE
Formation, exploration
et expression

COUNSELING
Soutien aux études,
choix de carrière et
aide psychologique

SANTÉ
Prévenir, guérir

ENTRAIDE
Un lieu pour s'investir

Et pour les étudiants...

EMPLOI
Un service de placement
unique et personnalisé

RESSOURCES
Se loger à Montréal !
Préoccupé par le financement
de vos études ?
Étudiants handicapés :
des services à votre mesure
Étudiants internationaux :
bienvenue chez nous !

www.umontreal.ca

Université  de Montréal

- > 140 ateliers et tout ce que vous devez savoir pour y participer
- > 26 événements à ne pas manquer
- > 47 idées de sorties
- > Plus de 50 professionnels prêts à vous aider dans vos études

Le Fureteur est publié à la rentrée et distribué sur le campus et dans les quartiers environnants de l'Université.

Gardez-le à portée de la main : il vous sera utile toute l'année.

Université  de Montréal

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Le CSE recommande la création d'un répertoire national de compétences

La mise sur pied d'un système de reconnaissance des acquis constitue un enjeu social et économique dans lequel le ministère de l'Éducation devrait jouer le rôle de chef de file. De façon très concrète, il serait opportun de créer un répertoire national de compétences comportant des passerelles entre la reconnaissance des acquis pratiquée dans le monde scolaire et celle qui a cours dans le monde du travail.

Ce sont là des points majeurs que fait valoir le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans un avis au ministre de l'Éducation rendu public en juin dernier. Intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, cet avis définit l'enjeu dans les termes suivants : «[...] le savoir est devenu l'un des principaux facteurs de développement; les lieux pour l'acquies se multiplient, les façons d'apprendre se diversifient et, pour chaque personne, la reconnaissance officielle de ses compétences représente une condition d'insertion et de promotion sociales et économiques. L'éducation continue exige cette reconnaissance, parce qu'elle permet à la personne de s'insérer dans un processus de formation à différents moments de sa vie et de faire valoir ses compétences dans son cheminement professionnel.»

TROIS PRINCIPES

Dans le monde de l'éducation des adultes, on débat de la reconnaissance

des acquis depuis une vingtaine d'années. Selon M^{me} Céline Saint-Pierre, la présidente du CSE, le temps est venu de substituer aux questions techniques l'enjeu social et éducatif. Le Conseil propose ainsi trois principes de base qui devraient être intégrés dans la Politique gouvernementale de la formation continue :

- toute personne a le droit de faire reconnaître ses acquis de formation, mais il lui appartient d'en faire la preuve;
- nul ne devrait être obligé de réapprendre ce qu'il connaît déjà;
- le système de reconnaissance des acquis doit être transparent.

Précisons que c'est à dessein que le Conseil a rendu public son avis en juin, soit avant que les ministres François Legault et Diane Lemieux déposent le projet d'une politique gouvernementale de la formation continue. Cette dernière fera l'objet d'une consultation cet automne et les observateurs s'attendent à ce que la reconnaissance des acquis en constitue l'une des priorités.

Pour chacun des ordres — secondaire, collégial et universitaire —, le CSE dresse par ailleurs un état de la situation et il formule des recommandations. Il presse aussi le ministère de l'Éducation d'y consacrer un budget dédié.

DANS LES UNIVERSITÉS

Dans le cas des universités, le Conseil constate en premier lieu que, contrairement au secondaire et au

collégial, le ministère de l'Éducation ne dispose pas de données précises sur ce qui se fait déjà en reconnaissance des acquis. Cela tient évidemment à la très large autonomie dont bénéficient les universités et au fait que, à l'intérieur d'un même établissement, ce sont les facultés, les départements et les modules qui traitent les demandes de reconnaissance des acquis.

Cela dit, pour avoir mené des entrevues et soumis des questionnaires à de nombreux responsables du monde universitaire, le CSE a constaté ce qu'on savait déjà, à savoir que les universités admettent souvent des étudiant-e-s qui n'ont pas les diplômes généralement requis mais dont l'expérience compense le défaut de scolarité, ce qui constitue une forme de reconnaissance des acquis. Là où cette dernière disposition s'applique, estime le Conseil, il est aussi possible de faire également reconnaître des acquis sous forme d'équivalence, d'exemption, de transfert ou de substitution de cours. Comment évalue-t-on ces acquis? Toujours selon le Conseil, «il y a des procédures et des mécanismes qui varient non seulement selon les établissements, mais aussi selon les facultés et même selon les programmes».

Sur la base de ces constats, l'avis du CSE distingue six enjeux pour les universités :

- Établir les conditions suffisantes pour l'accueil des demandes de reconnaissance des acquis.
- Utiliser au maximum la marge de manœuvre pédagogique et administrative.

Table ronde sur les conseils de programme de la FEP

- Soutenir adéquatement les personnes dans leur démarche.

- Informer les étudiantes et les étudiants des ententes favorisant la reconnaissance des acquis et les passerelles entre les programmes.

- Mettre en commun autant que possible les mécanismes de gestion de la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

- Attribuer les ressources humaines et financières requises.

Pour faire face à ces enjeux, le CSE invite les établissements à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et à faire part des résultats dans leur rapport annuel. Il appelle aussi la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec «à se pencher sur la façon dont les établissements pourraient progressivement saisir les données relatives à la reconnaissance des acquis et à en présenter un portrait d'ensemble». Les universités, estime le CSE, devraient aussi offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis. Comme pour les autres ordres d'enseignement, on réclame du ministre de l'Éducation un ajout de ressources financières dans le budget des universités.

Notons enfin que le texte intégral de *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, est disponible sur le site internet du CSE : www.cse.gouv.qc.ca. La section «dossiers» du site web de l'AGEEFEP, dont l'adresse est la suivante — www.ageefep.qc.ca — contient aussi de la documentation à ce sujet.

Les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) sont invités à participer à une table ronde sur les conseils de programme de la FEP le dimanche 1er octobre, au pavillon 3200 Jean-Brillant.

Les conseils de programme de certificat de la FEP sont loin de fonctionner selon leur plein potentiel. Ils pourraient pourtant constituer un précieux outil pour assurer la qualité des programmes et leur adaptation permanente aux nouvelles connaissances et aux besoins évolutifs du monde du travail. L'AGEEFEP ne peut se désintéresser de cette question, qui devrait être au cœur de la vie académique de la Faculté, et c'est pourquoi elle invite ses membres à en débattre.

Au nombre des problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder, ceux-ci : la faible fréquence et l'absence d'un calendrier des réunions des conseils — d'où la difficulté d'impliquer vraiment les membres des conseils, dont les étudiants —; l'alourdissement de la charge de travail des responsables de programmes, qui ont la responsabilité de deux ou trois certificats, compa-

rativement à un seul antérieurement; l'opportunité de confier au responsable de programme la présidence du conseil, comme c'est le cas présentement; et sans doute d'autres aspects qui nous viendront à l'esprit dans le cours de notre réflexion.

La journée se déroulera en deux temps. Au cours de l'avant-midi, on rappellera la nature des conseils de programme, leur composition, leurs responsabilités et leur fonctionnement. En après-midi suivra une table ronde où le doyen et la vice-doyenne aux études de la FEP ainsi que le président et le secrétaire général de l'AGEEFEP débattront de la question et répondront aux questions des participant-e-s.

Pour que cet exercice de réflexion critique débouche sur des actions concrètes, une proposition sera soumise à l'assemblée générale de l'Association, le 19 novembre.

Internet : un allié ou un ennemi du journaliste?

Claude Garon

Internet est-il un allié ou un ennemi du journaliste? Un allié, un outil indispensable, ont estimé les participants au colloque Lizette-Gervais. Cela dit, entre autres phénomènes, le «réseau des réseaux» transforme le travail des journalistes, rogne l'emprise des médias sur l'information et favorise l'émergence d'une opinion publique mondiale et d'un nouvel espace de citoyenneté, comme l'ont montré les événements de Seattle.

Paule Beaugrand-Champagne, rédactrice en chef du *Journal de Montréal*, dissipe une première crainte : Internet n'entraînera pas la mort des médias d'information pas plus que la télévision n'a tué le cinéma, contrairement à ce qu'avaient prédit les prophètes de malheur. Internet, estime-t-elle, s'inscrit tout simplement dans le phénomène de la multiplication des sources d'information et c'est là un signe de vie, non de mort : l'Homme poursuit la longue marche qui l'a mené de la tribu, au village, à la ville puis au village planétaire.

Et les journalistes sont là pour rester, affirme M^{me} Beaugrand-Champagne, pour la bonne raison que «toute l'information, c'est trop d'information», et que le travail des journalistes consiste à produire des synthèses et à créer du sens. La conférencière reconnaît cependant que la «facilité» à laquelle ont cédé les médias tradition-

nels pour s'attirer plus de clientèle s'est traduite par une perte de crédibilité dans le public; elle ajoute qu'avec Internet, «nous, les journalistes, sommes surveillés de plus près». Parce que cet outil permet d'effectuer en quelques heures une recherche qui requerrait auparavant quelques jours, un journaliste qui s'en priverait serait forcément «médiocre et voué à la disparition».

Annie Desrochers, reporter à la très branchée émission de radio *Macadam Tribus* (SRC), renchérit : pour son travail, Internet est encore plus utile que le téléphone, que ce soit pour la recherche sur le Web ou la communication par courrier électronique. Il faut dire que l'émission dispose d'un site Web très fréquenté par les groupes de gauche et le monde communautaire. Cela s'inscrit dans la philosophie de *Macadam Tribus*, qui a comme objectifs, pour reprendre les mots de M^{me} Desrochers, de «créer un lieu d'échange, dénoncer les injustices, résister à l'indifférence et donner une voix à ceux qui n'en ont pas».

Mise en réseau de gens, instantanéité et diversité de l'information, listes de discussion : Internet a aussi été au cœur de la mobilisation qui a perturbé la réunion de Seattle. Les réseaux créés à cette occasion, assure M^{me} Desrochers, ont déjà dans la mire une rencontre similaire prévue à Québec en 2001.

Cependant, Internet ne permet-il pas de «contourner» les journalistes? «Oui et c'est une bonne chose», répond-elle, car les médias de masse conservent le silence sur beaucoup des

vrais enjeux du monde où nous vivons.

C'est aussi d'enjeux qu'a parlé l'activiste et auteur Patrick Farbiaz, qui observe les choses depuis l'Europe, mais d'enjeux propres à Internet. Il en discerne cinq : créer une veille collective du phénomène de la globalisation; favoriser la «médiation sociale» en créant des moyens non gouvernementaux d'assurer le contrôle éthique du réseau; lutter contre l'illettrisme sur Internet; renoncer à la «loi du renard libre dans le poulailler» et réglementer le réseau — non le censurer — sur la base qu'il s'agit d'un service public; et favoriser un développement d'Internet qui préserve les différences culturelles, notamment en adoptant une «Déclaration des droits de la personne numérique».

Pour Philippe Cantin, adjoint au directeur de l'information de *La Presse*, qui est revenu à la question de départ, il est possible que le support papier du journal d'aujourd'hui finisse par changer, mais le besoin d'information, lui, restera. Or, la quincaillerie ne donne pas le contenu. Il est cependant difficile de prévoir précisément ce qui arrivera. «Les communautés virtuelles n'éliminent pas les communautés géographiques, note M. Cantin», et, plus que les journalistes, ce sont les politiciens traditionnels qu'Internet risque de contourner.

Rappelons enfin que le colloque Lizette-Gervais est un événement annuel qui réunit des journalistes, des étudiants et des intellectuels qui s'intéressent à la communication. Pendant une journée, on y débat d'un thème d'actualité dans le monde de l'information.

Deux étudiants de la FEP gagnent les prix Lizette-Gervais

Ce sont deux étudiants du Certificat en journalisme de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal qui ont raflé les prix Lizette-Gervais décernés aux finissants en communication ou en journalisme du Québec qui ont réalisé les meilleurs travaux.

Dans la catégorie «radio», c'est M. Éric Lafontaine qui a remporté la palme pour un reportage sur les mauvais traitements dont sont souvent victimes les personnes âgées. M. Lapointe a reçu une bourse de 1 500 \$ et il a effectué un stage rémunéré de quatre semaines à la

première chaîne de la radio de Radio Canada. Une mention spéciale a aussi été accordée à M. Guillaume Tremblay, étudiant au cégep de Jonquière.

La lauréate du prix dans la catégorie «télévision», M^{me} Michèle Lamarche, a pour sa part réalisé un reportage sur l'émission de radio *Les souverains anonymes*, qui est réalisée depuis plusieurs années avec les détenus de la prison de Bordeaux et qui est diffusée sur les ondes de la radio communautaire CIBL. M^{me} Lamarche a elle aussi reçu une bourse de 1 500 \$ en plus de bénéficier d'un stage au réseau TVA.

Contrairement à l'an dernier, l'édition 2000 des prix Lizette-

Gervais ne comportait pas de thème imposé, mais les reportages devaient «avoir un caractère social ou humaniste et se distinguer par leur audace», comme l'a rappelé la présidente du comité organisateur, M^{me} Marie-France Bazzo, animatrice à la première chaîne de la radio de Radio Canada.

Les prix Lizette-Gervais sont les seuls du genre à reconnaître le talent de futurs professionnels des communications et, depuis leur création, en 1988, ils ont ouvert la porte du métier à la plupart de ceux et celles qui les ont remportés. Les prix sont décernés annuellement à l'occasion du Colloque Lizette-Gervais.

SOUTIEN AU GARDIENNAGE

Des bourses pour les étudiants à temps partiel

Les étudiant-e-s à temps partiel de l'Université de Montréal qui ont des enfants à charge sont admissibles au nouveau Programme de soutien au gardiennage.

Destiné à faciliter le retour aux études, le programme s'adresse aux étudiant-e-s de 1^{er} 2^e ou 3^e cycle qui suivent des cours le soir ou la fin de semaine et qui ont des enfants à charge. Dans le cas où la personne vit avec un conjoint-e, ce dernier doit également être aux études.

Pour la garde d'un enfant, la bourse est de 150 \$ pour l'étudiant-e

inscrit à un cours et de 300 \$ à deux cours ou plus. S'il y a plus d'un enfant, l'aide est de 200 \$ pour un cours et de 400 \$ pour deux cours ou plus.

Le nombre de bourses qui sera attribué dépendra de la disponibilité des fonds et l'ampleur de ces derniers n'est pas précisée. Les bourses seront octroyées aux étudiant-e-s qui répondent aux critères selon le rythme d'entrée des demandes et jusqu'à épuisement des fonds. Elles seront versées après la date d'abandon des cours prévue dans les règlements de l'Université. Une bourse qui est accordée au trimestre d'automne est renouvelable au trimestre d'hiver si des fonds sont toujours disponibles et

si le candidat-e a réussi ses cours. L'Université se réserve le droit d'exiger des reçus de frais de garde.

Les Services socio-économiques des Services aux étudiants sont responsables de la gestion du programme. On peut se procurer le formulaire au Bureau de l'aide financière, Pavillon J.A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, 4^e étage, bureau A-4302, ainsi qu'à la réception de l'AGEEFEP (514) 842-3678. On peut aussi obtenir toute l'information pertinente au programme en composant la (514) 343-6145 ou en consultant le site Web de l'Université www.baf.umontreal.ca

Deux initiatives étudiantes enrichissent le Certificat en publicité de la FEP

Deux initiatives d'étudiants ont entraîné la création de deux nouveaux cours qui ont enrichi le Certificat en publicité de la Faculté de l'éducation permanente (FEP).

Pour la première fois, une équipe d'étudiant-e-s de ce programme a en effet représenté l'Université de Montréal au prestigieux Concours de la relève publicitaire 2000, un événement annuel qu'organise depuis 10 ans le Publicité Club de Montréal. Le concours couronne l'équipe qui soumet la meilleure campagne publicitaire sur un thème donné. Sept universités y participent.

Dans les années antérieures, c'est l'École des Hautes Études Commerciales qui représentait l'U. de M. Les étudiants Étienne Bastien, Michel St-André et Nicola Bozic, qui sont à l'origine du projet, ont d'ailleurs eu fort à faire pour persuader les autorités de l'Université et du Publicité Club de l'intérêt d'admettre une nouvelle équipe dans ce concours très sélectif. Tous les membres d'une équipe doivent en effet avoir cumulé un minimum 60 crédits universitaires et seuls les plus doués sont sélectionnés. Chaque équipe admise au concours bénéficie d'un budget de 1 500 \$ pour concevoir sa campagne.

L'équipe du Certificat en publicité de la FEP comptait cinq membres, soit Étienne Bastien, le chef d'équipe, Sébastien Gagnon, Luc Pelletier, Spéphanie Gauthier et Nathalie Deschênes. Sylvain Desrochers, le responsable du programme, agissait comme entraîneur.

Le concours de cette année avait pour thème le yogourt, un choix qui n'est pas étranger au fait que les Producteurs laitiers du Canada en sont le principal commanditaire. C'est l'équipe de l'Université Concordia qui a remporté la palme. Le dévoilement du gagnant s'est effectué au cours du gala annuel du Publicité Club, un événement qui réunissait 1 500 personnes au Théâtre Saint-Denis. Gagner ce concours procure beaucoup de visibilité et ouvre bien des portes aux nouveaux venus dans le monde de la publicité. Entre autres, la campagne publicitaire de l'équipe gagnante est effectivement mise en œuvre.

Même si l'équipe de l'U. de M. n'a pas remporté le premier prix, sa participation au concours aura eu un effet très concret : la création d'un cours au choix de trois crédits articulés autour de la participation au concours annuel du Publicité Club.

UN COURS DE CONFÉRENCES

Le même groupe à l'origine de l'initiative exposée ci-dessus a

contribué d'une autre façon à l'amélioration du Certificat en publicité en invitant des spécialistes du monde de la publicité à prononcer des conférences devant les étudiant-e-s du programme. Ces conférenciers sont parmi les meilleurs dans leur champ d'activité. À titre d'exemple, l'un d'eux a été M. Normand Boisvert, rédacteur senior chez Palm Publicité Marketing et récipiendaire de deux coqs d'or au gala du Publicité Club.

Ce projet a été suffisamment concluant pour que les autorités de la Faculté et du programme créent un nouveau cours comportant une dizaine de conférences.

LE PROGRAMME DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Pour mener à bien de genre de projet, il faut en général disposer d'un peu d'argent. Dans les deux cas, cela a été possible grâce au Programme des initiatives étudiantes des Services aux étudiants (SAE). En vertu d'une entente avec les SAE, c'est l'AGEE-FEP qui administre la part du budget du programme dévolu aux étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente. Il s'agit d'une somme d'environ 20 000 \$ par année.

En plus de ces deux projets, le budget de la dernière année a servi à la publication du journal *Le petit reporter*, une initiative des étudiants du Certificat en journalisme, et à la création du site Web de l'AGEEFEP.

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

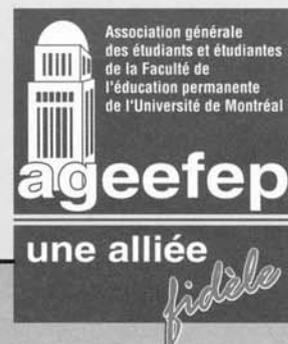
Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'exams et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**

La collation des grades

La cérémonie de la collation des grades de la FEP, qui s'est tenue le 16 mai dernier, a à nouveau connu un grand succès. Des 647 bacheliers et bachelières que comptait la promotion 1999, un peu plus de 250, accompagnés de parents et amis, ont assisté à l'événement. Comparativement aux années antérieures, le protocole s'est allégé si bien que la soirée s'est déroulée rondement. À notre souvenance, c'était par ailleurs la première fois que le recteur lui-même présidait la cérémonie. D'année en année, l'émotion et la fierté sont palpables chez les nouveaux diplômés. Près de 650 bacheliers et bachelières qui ont obtenu au moins un certificat de la FEP, ce n'est pas négligeable, et la collation des grades nous rappelle la raison d'être de l'AGEEFEP : que cela continue, que les adultes bénéficient toujours de meilleures possibilités d'effectuer des études universitaires dans des conditions adaptées à leurs nombreuses autres obligations.

Ouverture du campus de Laval

L'Université de Montréal a inauguré officiellement le 10 mai dernier son campus à Ville de Laval. Ce projet illustre la volonté de l'établissement «de se mettre au service d'une population dont les besoins de formation sont de plus en plus grands mais de plus en plus soumis aux contraintes de temps», pour reprendre les mots du recteur, M. Robert Lacroix. L'inauguration du campus de Laval suit d'ailleurs de six mois celle du campus de Longueuil, qui connaît un grand succès. Dès le trimestre de printemps-été, le campus de Laval a accueilli une première cohorte de 350 étudiants dans 12 programmes, principalement de la Faculté de l'éducation permanente, mais aussi de la Faculté de

théologie. Au trimestre d'automne, la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de musique y donnent également des cours. Certaines des activités culturelles des Belles Soirées, essentiellement des conférences et des ateliers, sont également offertes à Laval. Présent à l'inauguration du campus, le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, a rappelé que le nouveau campus desservirait non seulement la ville de Laval, mais aussi les Basses Laurentides et les Laurentides. Il s'est dit assuré que l'U. de M. y connaîtra un succès extraordinaire. Le campus de Laval est situé au 2572, boulevard Danie-Johnson, un site très accessible puisqu'il se trouve au carrefour de plusieurs grands axes routiers.

Bourse de 200 \$ de La Sécurité

Les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont admissibles au tirage d'une bourse de 200 \$ de la compagnie d'assurance La Sécurité. Pour participer au tirage, il suffit de remplir le formulaire encarté dans le présent numéro de *Cité éducative*. On pourra aussi se procurer ce formulaire dans les stands d'accueil que tient l'AGEEFEP au début du trimestre d'automne dans les principaux pavillons de l'U. de M. Le tirage aura lieu le jeudi 28 septembre. En collaboration avec l'AGEEFEP, rappelons que La Sécurité offre aux étudiant-e-s de la FEP une assurance collective pour l'automobile et l'habitation.

Les syllabus de cours bientôt sur le Web

C'est vraisemblablement au cours de l'automne que les étudiant-e-s

pourront consulter par Internet les syllabus de cours de la Faculté de l'éducation permanente.

Au cours de l'été, la FEP a engagé deux personnes pour mettre à jour les syllabus de tous les cours, ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années. Rappelons que les syllabus définissent la nature des cours ainsi que leurs objectifs principaux et secondaires. Parce qu'ils sont beaucoup plus détaillés que la très brève description des cours contenue dans l'annuaire de la FEP, ils peuvent être particulièrement utiles pour le choix de cours des étudiant-e-s. Les internautes pourront avoir accès à cette information soit par le site Web de l'Université de Montréal — www.umontreal.ca —, soit par celui de l'AGEEFEP — www.ageefep.qc.ca

Assemblée générale de l'AGEEFEP

Tous les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont cordialement invités à participer à l'assemblée générale de l'AGEEFEP, le dimanche 19 novembre, à compter de 9 h, au Pavillon 3200 Jean-Brillant. Au moment d'écrire ces lignes, l'ordre du jour n'était pas encore défini, mais au moins un point doit y figurer en vertu de la loi, soit les États financiers de l'année 1999-2000. Ce document fera certainement l'objet de discussions, car la situation financière de l'Association demeure difficile en raison de la baisse du nombre d'étudiant-e-s au cours des dernières années. Sans doute fera-t-on aussi le point sur le projet du ministère de l'Éducation de réduire le financement des programmes de certificat. Pour une question de logistique, mais aussi pour s'assurer que les participant-e-s reçoivent les documents pertinents dans un délai raisonnable, les étudiant-e-s intéressés à participer à l'assemblée générale doivent s'inscrire au plus tard le 25 octobre en composant le 842-3678 et en faisant le 0. Pour les gens de l'extérieur de

la région métropolitaine, le numéro est le 1-800-563-3678.

Elle gagne 1 000 \$

Dans le cadre de la promotion «Pepsi en distribue», M^{me} Sylvie Lepage a gagné le printemps dernier une somme de 1 000 \$. Sur la photo, M^{me} Sylvie Aquin, de Pepsi Cola, lui remet le chèque. Assistaient à cette



remise M. Normand Bélisle (à gauche), secrétaire général de l'AGEEFEP et administrateur délégué du café bistro La Brunante, ainsi que M. Marc-André Lagroix, l'agent de liaison de Pepsi sur le campus. La promotion «Pepsi en distribue» revient cet automne; surveillez la canette gagnante. En plus de cette promotion, les étudiant-e-s pourront participer au concours «Argent liquide» qui comporte cinq prix totalisant 6 000 \$ pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver : un prix de 3 000 \$, un de 1 500 \$ et trois de 500 \$. Le concours se déroulera du 5 septembre au 17 novembre pour le trimestre d'automne et le tirage s'effectuera le 1^{er} décembre. Au trimestre d'hiver, il aura lieu du 8 janvier au 24 mars et le tirage est prévu pour le 6 avril. Pour y participer, il suffit de remplir le coupon disponible un peu partout sur le campus et d'y joindre le code-barre comme preuve d'achat. Rappelons que ces promotions s'inscrivent dans l'entente d'exclusivité de 10 ans que Pepsi Cola a conclue avec l'Université de Montréal.

Une semaine nationale de l'éducation des adultes?

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) ont constitué au début de l'été un comité de travail qui a pour projet d'organiser une Semaine nationale de l'éducation des adultes. C'est l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (- UNESCO) qui a lancé cette idée il y a quelques années et qui a invité tous les pays à organiser une telle semaine, dont l'objectif est de promouvoir le principe de «l'éducation tout au long de la vie», de faire connaître des initiatives de formation particulièrement réussies et d'inciter les adultes à s'engager dans un projet de formation. Une quinzaine de pays, principalement en Europe et en Afrique, ont donné suite au vœu de l'UNESCO. Pour qu'un tel projet se réalise au Québec, la participation du ministère de l'Éducation est indispensable. L'ICEA et la FAEUQEP devaient d'ailleurs rencontrer en août des représentants du MEQ pour sonder l'intérêt du gouvernement. L'ICEA et la FAEUQEP souhaitent que la première semaine nationale de l'éducation des adultes ait lieu en septembre 2001.

Santé mentale : bénévoles demandés

Le Parrainage civique de l'est de l'île de Montréal, un organisme communautaire d'intégration sociale au

service d'adultes souffrant d'un problème de santé mentale ou de déficience intellectuelle, recherche des bénévoles désirant s'impliquer dans une relation d'aide. À titre de parrains ou marraines civiques, les bénévoles s'engagent à rencontrer la personne avec laquelle ils sont jumelés environ une fois par deux semaines pendant une année. Ensemble, ils partagent des activités de loisirs, échangent et développent une relation de confiance. Aucune formation ni compétence particulière n'est requise des bénévoles, si ce n'est une bonne capacité d'écoute. L'organisme s'engage pour sa part à offrir un suivi régulier à tous ses bénévoles. Les personnes intéressées à devenir parrains ou marraines civiques ou à en savoir davantage sur le Parrainage civique de l'est de l'île de Montréal n'ont qu'à composer le (514) 255-1054.

Concours de journalisme

Dans son numéro de janvier, la revue *Cité éducative* publiera probablement le texte gagnant d'un concours destiné aux étudiant-e-s du Certificat en journalisme de la Faculté de l'éducation permanente. Les modalités précises de ce concours n'étaient pas déterminées au moment d'aller sous presse, mais il semble qu'on privilégiera les textes produits dans le cadre des cours du trimestre d'automne. Le Certificat en journalisme de la FEP et l'AGEEFEP seraient associés dans cette initiative et ils constitueraient un jury conjoint pour choisir le texte gagnant. L'auteur-e du texte primé recevrait une bourse en argent. Tous les détails concernant ce projet seront diffusés au cours des prochaines semaines.

